

Bureau d'audience publique en environnement (BAPE)
Modification de la limite du Parc national du Mont-Orford



Mémoire présenté

par : Marty-Kanatakhatsus Meunier



30 mars 2023

1. Introduction (intérêt envers le projet)

En 2015, j'ai scénarisé, réalisé et produit le documentaire *Le vieil indien* en hommage au mont Orford, à son histoire, à ses écosystèmes, à la poésie d'Alfred Desrochers, aux artistes qui l'ont peint ou raconté, et aux habitants expropriés qui ont aidé à transformer en 1938, des terres privées en un parc de conservation et de récréation, le parc national du Mont-Orford.



Aujourd'hui, je présente ce mémoire en hommage aux familles dont les terres ont été expropriées depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui pour former le parc national du Mont-Orford, soit les Catchpaw, McKelvey, Langlois, Buzzel, Powers, Whittier, Laliberté, Mitson et Shonyvvov, pour ne nommer que celles-là.

Par ailleurs, je m'intéresse au processus d'expropriation pour agrandir le parc qui a brisé plusieurs vies déjà, comme Harvey Catchpaw le relate à propos du sort réservé à son frère Gordon Catchpaw (1^{re} photo à gauche de ma page de présentation), décédé peu de temps après avoir été exproprié de ses terres près du chemin Concession à Orford dans les années 1970, comme si l'expropriation avait anéanti ses rêves et l'avait achevé, un sujet encore très sensible pour cette famille.

Il est important de garder en mémoire ce que les personnes pionnières ont fait comme sacrifice pour constituer ce monument naturel d'envergure qu'est le parc national du Mont-Orford! Je souligne que dans les années 1970, une trentaine de propriétaires de terres ont été expropriés du jour au lendemain dans le Canton d'Orford, et pour certains, en moins de 24 heures, pour agrandir le parc.

Dans le cas de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, le gouvernement semble incohérent dans sa politique de l'expropriation. Il est facile de déloger des propriétaires terriens lorsqu'ils ont peu de moyens pour se défendre. Mais il semble beaucoup plus ardu de chasser les « seigneurs » de leurs terres, quand ils entretiennent de bons contacts dans les hautes sphères du pouvoir et de l'économie par l'entremise du lobby. Placements Bombardier a joui d'un privilège que d'autres personnes expropriées n'ont pu bénéficier. Il semble exister deux poids deux mesures comme vous le verrez ci-après.

2. Mes préoccupations

Avec éloquence le professeur émérite de l'Université de Sherbrooke, Jean-Pierre Kesteman révèle dans le documentaire *Le vieil indien* la vision du docteur Bowen sur l'importance de la création du parc national du Mont-Orford : « Orford est un parc qui a été fondé pour soustraire des terrains à la spéculation et à l'entreprise privée. Des chalets, vouloir construire des condos, vouloir construire toute sorte d'immeubles dans le parc du Mont-Orford, c'est ce que Bowen voulait éviter. Il voulait éviter ce fractionnement d'un terrain aux mains de milliers de petits propriétaires ». L'exclusion du lac La Rouche de l'agrandissement du parc est un non-sens et va à l'encontre de ce que le docteur Bowen désirait absolument éviter.

Incapables de s'entendre avec la famille Bombardier, les équipes gouvernementales de Philippe Couillard et de François Legault n'ont pas été en mesure de les exproprier du lac La Rouche depuis l'annonce de cet agrandissement. Une enclave privée dans un parc public, c'est plutôt rare. Il y en a très peu au Québec sauf au parc national du Mont-Saint-Bruno. Donc, si on revient à l'esprit des fondateurs du parc national du Mont-Orford, le docteur Bowen et le notaire Giroux, ils auraient vu d'un très mauvais œil que le lac La Rouche et son pourtour privé soient exclu de l'agrandissement du parc. Cette anomalie doit être corrigée et le lac La Rouche et les terres privées autour doivent être inclus dans l'agrandissement du parc national du Mont-Orford afin de soulager les autres plus petits lacs du coin, du nouvel afflux de personnes villégiatrices.

Comme l'a expliqué le représentant gouvernemental, Alain Thibault, lors de la première audience du BAPE au Chéribourg à Orford en février 2023, Bombardier Produits Récréatifs « mène des activités industrielles avec des motomarines durant la période estivale », soit le moment de l'année où il y aura une très forte pression des personnes qui fréquenteront cette nouvelle partie du parc.

Comment se fait-il qu'en catimini, le ministère des Forêts a décidé en 2016 de se désister de l'avis d'expropriation qu'il avait émis un an plus tôt à l'endroit de Placements Bombardier concernant le lac La Rouche? En effet, en mai 2016, le Tribunal administratif du Québec rendait une décision qui est plutôt passée inaperçue, à savoir que le lac la Rouche « n'est plus requis par les autorités du ministre » parce qu'il « ne sera pas intégré dans l'agrandissement projeté du parc national du Mont-Orford ».

Le ministère jouissait pourtant d'une enveloppe de plus de 1,8 million \$, en 2014-2015, pour acquérir ce lac de 744 000 mètres carrés. Quand on consulte le rôle foncier, il a une valeur de 628 000 \$ dont 90 000 \$ pour un petit bâtiment construit sur le terrain, ce qui représente près de trois fois sa valeur actuelle de 628 000 \$, selon le rôle foncier (article de Gagnon, JF, La Tribune, 23 avril 2019).

Par ailleurs, il semble que le gouvernement ait ignoré une lettre envoyée en 2021 par le conseil municipal de Racine et signée par le maire de l'époque Christian Massé à propos du fameux lac La Rouche (réunion du conseil municipal de Racine, juin 2021). Cette missive demandait l'inclusion de ce lac privé dans le projet d'agrandissement afin de concentrer toutes les activités nautiques à un seul endroit plutôt que de l'éparpiller un peu partout dans la zone d'agrandissement. Le gouvernement a informé Racine par la suite qu'il n'y avait pas pu avoir une entente de gré à gré avec Bombardier, donc il n'y aura pas d'expropriation du lac La Rouche.

Il y a tellement de zones grises et de non-transparence dans le processus d'expropriation pour constituer et agrandir le parc national du Mont-Orford, et ça ne date pas d'hier. Mais ce qui saute aux yeux aujourd'hui, c'est l'omerta autour de cette question. M'intéressant particulièrement à l'exclusion du lac La Rouche de l'agrandissement du parc, je tente de comprendre ce qui a pu se dire entre le gouvernement et cette entreprise privée pour la soustraire de cette expropriation décrétée. Pour obtenir toutes les communications écrites et comptes-rendus de rencontres entre les Placements Bombardier et le gouvernement du Québec à propos de l'avis d'expropriation que cette entreprise a reçu durant cette période, j'ai dû faire une demande d'accès à l'information puisque Placements Bombardier refuse de rendre public ces informations essentielles pour démontrer une forme de transparence. J'ai même laissé plusieurs messages sur la boîte vocale de l'entreprise et je leur ai écrit plusieurs courriels. Comme je m'y attendais, je n'ai même pas obtenu un seul accusé de réception de leur part. Puisque le lac La Rouche les concerne directement, je me serais attendu à une communication quelconque de leur part, ce qu'ils ne se sont même pas donnés la peine de faire, preuve que cette entreprise d'envergure se fiche éperdument de la communauté à l'intérieur de laquelle elle mène ses opérations industrielles.

Pourquoi n'y a-t-il pas une transparence explicite lorsque vient le temps de parler du processus de l'expropriation d'autant plus que ce sont les contribuables qui paient ces indemnités aux personnes ou aux entreprises expropriées et bien souvent au triple ou quadruple de la valeur réelle. La perte de l'usufruit est invoquée à tort pour justifier une telle dépense de la part du gouvernement. Alors, pourquoi les contribuables seraient-ils laissés en plan et n'ont pas accès à ces informations? Le BAPE doit obtenir ces informations et exiger de Placements Bombardier qu'ils cèdent le lac La Rouche et son pourtour privé.

2.1 La parole citoyenne (réunion du conseil municipal de Racine du 22 juin 2021)

En effectuant des recherches sur les personnes visées par une expropriation récente de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour agrandir le parc national du Mont-Orford, j'ai découvert dans You Tube, une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Racine, très instructive à cet égard. Elle date du 22 juin 2021. Un journaliste qui couvre l'actualité locale m'avait déjà recommandé d'en faire l'écoute :

https://www.youtube.com/watch?v=R_Bmdxb4Hfc&t=578s

Nous y apprenons des choses fort intéressantes dont le BAPE devrait absolument tenir compte. À 09:49 de la vidéo, l'ex-maire de Racine, Christian Massé, explique qu'il a écrit au ministre des Forêts pour lui demander de travailler pour que le lac La Rouche devienne l'endroit où se dérouleront toutes les activités nautiques surtout avec l'arrivée d'un camping de 200 places que la SÉPAQ désire construire non loin de là. « Ça ne dérangerait personne. Il pourrait ainsi laisser nos lacs tranquilles parce que ça pourrait devenir problématique si les visiteurs vont se promener sur tous les lacs, que ce soit le lac Brais, le lac Miller et le lac Brompton. Le ministre a répondu que son équipe avait rencontré Placements Bombardier. Sur le sujet de l'expropriation, c'est une fin de non-recevoir. Bombardier conteste l'expropriation », explique l'ex maire Massé.

À 12:30, Lorraine Denis, une conseillère municipale de Racine, explique très clairement que l'ensemble de la population souhaite que toutes les activités nautiques se fassent au lac La Rouche. « Tout le monde souhaite que ce soit au lac La Rouche, pour être honnête. Il n'y a pas personne autour des lacs qui n'aimerait pas mieux que ce soit au lac La Rouche ». Elle mentionne que dans le mémoire que déposera l'Association de propriétaires du lac Miller, elle mettra l'emphasis sur l'inclusion du lac La Rouche dans l'agrandissement du parc, sinon, ce sera éparpillé partout, et il y aura aussi beaucoup de circulation à l'intérieur de la municipalité. Ce sont de gros changements qui s'en viennent », ajoute-t-elle.

À 20:27, le citoyen Michel Bergeron du chemin Flodden, raconte que le ministère désire l'exproprier pour faire un stationnement de 60 places. Il affirme « s'être senti attaqué tout comme son voisin Réal » par cette demande d'expropriation. Il dit que si on leur donne cet accès, la SÉPAQ développera la zone puisque tel est leur mandat, et ça débordera comme au mont Mégantic avec leur stationnement qui affiche complet. Il dit ne pas savoir quels seront les usages permis dans ce parc- là et il est très inquiet. Il déplore qu'il n'y ait pas une grande valeur économique ajoutée à cet agrandissement pour une municipalité comme Racine. Il cite en exemple La Patrie et Notre-Dame-Des-Bois, deux municipalités limitrophes au parc du Mont-Mégantic, et qui ne profitent pas du tout d'une valeur économique ajoutée, malgré ce nouvel afflux de personnes villégiatrices.

Il demande à la municipalité de passer une résolution à propos du lac La Rouche mais l'ex-maire Massé lui indique que c'est impossible tant que le projet n'a pas encore été déposé. Il lui suggère de venir parler au BAPE, ce à quoi le citoyen Bergeron en appelle à la mobilisation citoyenne pour faire arrêter le projet. De plus, il souhaite que le projet d'expropriation de deux terrains du chemin Flodden ne se matérialise pas et que le lac La Rouche soit intégré dans le parc. Michel Bergeron est actuellement conseiller municipal à Racine et il s'occupe de l'environnement.

À 34:16, l'ex-maire Massé y va d'une affirmation sans équivoque et qui raisonne lorsqu'il annonce « que Bombardier a mentionné que si l'entreprise n'a plus accès au lac La Rouche, elle devra donc déménager ». BRP pourrait fermer les portes de l'usine à Valcourt! Ce n'est pas rien comme déclaration. « L'économie pourrait tomber! », d'ajouter l'ex maire Massé en faisant référence à cette déclaration de l'entreprise Bombardier. Des rires dans l'audience se font entendre.

Il ajoute que ce sont les réactions qui ont émané de Québec. Le maire explique aussi qu'il a demandé au gouvernement de reconsidérer la chose. On lui aurait répondu que « le gouvernement ne faisait plus d'expropriations, ils ne font que du gré à gré! Si le propriétaire ne veut pas vendre, il n'y aura pas d'expropriation ». Que doivent penser les Catchpaw et autres expropriés du parc qui ne voulaient pas partir et qui ont été dépossédés moyennant une indemnité à géométrie variable, lorsqu'ils observent la manière dont les Placements Bombardier ont été épargnés? Que diraient aujourd'hui ces familles expropriées qui n'ont même pas pu bénéficier d'ententes de gré à gré, la nouvelle stratégie préconisée par le gouvernement? Le processus a-t-il été équitable pour toutes les parties prenantes? Il s'avère que non. Des familles pionnières sacrifiées pour créer ou agrandir le parc national du Mont-Orford ont déjà payé le prix.

La conseillère municipale, Lorraine Denis, confirme plus loin dans cette même vidéo que « le gouvernement a rencontré toutes les associations autour des lacs impactés par le projet d'agrandissement. En conséquence, les personnes représentantes du gouvernement sont conscientes de la grogne manifestée contre l'exclusion du lac La Rouche du futur agrandissement ». Elle nomme les gens autour du lac Montjoie et Miller, entre autres, qui souhaitent que le lac La Rouche fasse partie du parc. Elle ajoute que « personne n'est heureux de ça ». Il est clair et hors du doute raisonnable que la population locale est outrée que le lac La Rouche ne fasse pas partie du parc national du Mont-Orford et sent qu'il y a une injustice flagrante. Espérons que le BAPE tiendra compte de cette prémisse et exiger l'expropriation du lac La Rouche et son pourtour privé.

Dans le document publié par le gouvernement et s'intitulant *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*, nous retrouvons à la page 52 des appréhensions manifestées par les auteurs de ce rapport, Andrée-Anne Gagnon et Alain Thibault, à savoir qu'il y avait de « grandes craintes des impacts liés... au fait que le lac La Rouche soit exclu des limites de l'agrandissement du parc national ». Les auteurs de ce document sonnent l'alarme pour le lac La Rouche et sont inquiets, de toute évidence, et c'est tout à leur mérite.

2.2 Sentier de motoneiges et zone de biodiversité

Je souligne également que Québec a exclu de l'agrandissement du parc une zone de 8,6 kilomètres carrés, à cause d'un sentier de motoneiges qui ne pouvait être intégré dans le parc. En réalité, « le sentier de motoneiges a dicté la nouvelle limite du parc. Il est ainsi faux de prétendre que le parc a doublé de superficie en raison du retrait de cette portion de terres, dorénavant réservées à des motoneiges » (citation de Pierre Dépôt, lac Bowker). À nouveau, le spectre de l'influence du lobby de Bombardier refait surface.

2.3 Les vélos à pneus surdimensionnés

Les vélos à pneus surdimensionnés vont déranger la quiétude des personnes effectuant de la randonnée, du ski de fond ou de la raquette. Ils perturberont aussi la faune par le bruit que ce mode de transport génère, surtout en période hivernale où le son voyage plus vite en raison de l'absence des feuilles dans les arbres. Ils causeront également de grands impacts à la flore en raison du grand nombre de vélos qui piétineront les divers sentiers aménagés.

Chez les oiseaux, la littérature scientifique rapporte que l'augmentation du bruit induit une baisse des oiseaux nicheurs sur un territoire donné, une perte de territoire de reproduction, de zones d'alimentation, d'hivernage, etc. Pour les rapaces nocturnes (chouette/hibou), qui vont utiliser les sons pour repérer leurs proies et se nourrir, les nuisances sonores vont les perturber dans leur chasse quotidienne (Barber et al., 2011, Alwis et al., 2016, Arévalo et al., 2011).

Du côté des amphibiens, ils utilisent des signaux acoustiques pour se reproduire comme en témoigne la rainette verte dont la femelle utilise le chant produit par les mâles pour déterminer si elle s'accouplera avec le meilleur mâle. La littérature scientifique sur le sujet révèle que ce chant peut être perturbé par le bruit des véhicules qui émettent des sons entre 1000 et 4000 Hz. Si ces vélos génèrent ce bruit, il y aura une baisse de la population de ces rainettes. Le stress provoquera aussi une diminution de la réponse immunitaire (Smit et al., 2022).

Les rapaces auront plus de difficulté à chasser puisque par exemple, la chouette effraie se fie à son ouïe pour trouver l'emplacement de ses proies. Le bruit engendré par ces vélos hors-normes contribuera à une recherche plus longue de nourriture. Un tel constat s'applique aussi aux chauves-souris. Il n'y a que l'interdiction de ces vélos pour faire en sorte que ces animaux puissent vivre en paix.

3. En quoi cet agrandissement du parc influencera-t-il l'environnement et la qualité de vie?

Dans la zone d'agrandissement, la faune et la flore ont été très peu perturbés jusqu'à maintenant. La très forte pression qu'exerceront les personnes villégiatrices sur ce nouveau milieu à explorer le perturberont très clairement. Étant donné qu'il existe très peu d'informations scientifiques sur le sujet, le BAPE devrait faire preuve de très grande prudence pour ne pas trop perturber la biodiversité de ce secteur. Des indicateurs de qualité de l'environnement/biodiversité devraient être établis pour évaluer et mesurer le tout.

D'autre part, de quelle manière seront protégés la faune, la flore et les milieux classés comme fragiles si une portion du parc national, à savoir le lac La Rouche ou ses enclaves privées, ne sont pas accessibles? La non-expropriation aura des conséquences très lourdes sur les autres lacs du coin qui n'ont pas la capacité de charge pour absorber le flux de touristes à venir. Cet état de fait démontre toute l'importance d'exproprier les Placements Bombardier du lac La Rouche et de ses enclaves privées.

Maintenant, que dire des motoneiges qui circulent sur le lac La Rouche. Nous les apercevons et les entendons à partir de la route 222. Elles circulent allègrement sur ce plan d'eau. Pierre Dépôt du lac Bowker a pris des photos en février 2023 au lac La Rouche et on y voit clairement plusieurs pistes de motoneiges, comme si les motoneigistes désiraient faire sentir leur présence. Quand on parle d'anomalie, en voilà une très explicite. Les randonneurs ou les skieurs de fond devront-ils endurer les odeurs, le bruit et toutes les perturbations engendrées par ces motoneigistes encore longtemps?

Même s'ils ne sont pas motorisés, les vélos à pneus surdimensionnés vont déranger la faune par le bruit que ce mode de transport génèrera comme mentionné précédemment. La flore sera perturbée en raison du grand nombre de vélos qui piétineront les divers sentiers aménagés. Le BAPE devrait donc interdire ces vélos partout dans l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Seule la zone actuelle du domaine skiable devrait être fréquentée par ces vélos très bruyants, hiver comme été.

4. Ce projet est-il acceptable dans le milieu et pourquoi?

Ce projet est acceptable dans le milieu s'il se matérialise en exerçant une pression minimale sur des écosystèmes peu achalandés dans le passé et qui le seront davantage par cet afflux de personnes villégiatrices. Dans ce parc voué à la conservation et à la récréation, le BAPE devrait s'assurer de protéger 80 % du territoire agrandi pour de la conservation et 10 % pour de la récréation, surtout en ces temps où l'ONU prône la préservation de la biodiversité. Il y a suffisamment d'espaces ailleurs en dehors du parc pour y mener les activités plus dommageables pour la conservation comme le camping projeté de 200 places qui me semble complètement disproportionné. Un camping avec 50 places serait-il de mise pour commencer, ce qui permettrait d'évaluer les dommages causés par 50 places plutôt que les 200 envisagés?

5. Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet?

Je suggère d'intégrer dans les meilleurs délais le lac La Ruche et son pourtour privé coûte que coûte dans le projet d'agrandissement. Son exclusion est une aberration. Il faut rectifier le tir et exproprier les Placements Bombardier s'ils refusent une entente de gré à gré. Leur image corporative serait gagnante de céder ce lac et son pourtour. Ils ont eu toutefois toutes les chances d'accepter l'expropriation jusqu'à maintenant et ils n'ont pas choisi cette option. Ils ont préféré conserver leur « seigneurie », polluer avec leurs engins motorisés et poursuivre leurs activités industrielles.

Que doivent penser les personnes encore vivantes qui ont été expropriées pour agrandir le parc depuis sa création, devant ce privilège accordé aux Placements Bombardier? La loi de l'expropriation est très claire et il est possible d'exproprier pour des fins d'utilité publique des terres privées lorsque l'état désire agrandir un parc national, par exemple. Les doléances des citoyennes et citoyens de Racine sont sans équivoque et ils prônent l'expropriation du lac La Ruche et son inclusion dans le parc. Le BAPE doit être à l'écoute de la population locale.

Il serait judicieux d'établir un comité de surveillance indépendant sur le flux de nouveaux villégiateurs dans cet agrandissement et ailleurs dans le parc afin de veiller à respecter un ratio villégiateur-empreintes écologiques acceptable afin d'assurer la pérennité de la santé des écosystèmes. La mise en place des meilleures mesures de mitigation réduira au minimum l'empreinte de l'être humain. Il ne faut pas répéter les mêmes erreurs qui ont été faites au parc national du Mont- Mégantic en autorisant la construction de chalets ou d'hébergement au détriment de ce qui existe déjà dans le projet d'agrandissement.

Finalement, je suggère de nommer ce nouveau secteur du parc, le secteur George Austin Bowen, puisque le nom du fondateur du parc n'apparaît nulle part dans la toponymie du parc actuel. S'il y a des sous-secteurs à développer, il faudrait qu'il y ait une autre section nommée en l'honneur de l'ex-maire du Canton d'Orford, Pierre Rodier, qui a mené la bataille pour empêcher la privatisation d'une partie du Parc national du Mont-Orford dans les années 2000, que désirait développer l'homme d'affaires de Magog, André L'Espérance.

6. Quelle est votre position quant à l'autorisation du projet?

Je suis pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford mais avec l'inclusion impérative du lac La Rouche et son pourtour privé dans le projet pour y concentrer toutes les activités nautiques et afin d'éviter les impacts sur les autres lacs environnants comme le lac Brais, le lac Miller et le lac Brompton ainsi que le ruisseau Ély.

Espérons que ce nouveau territoire dans le parc national du Mont-Orford puisse ressembler encore pour les générations futures au poème *Soir d'été à Saint-Denis de Brompton*, comme l'écrivait le grand poète de notre région, Alfred DesRochers, dans son magnifique recueil de poésie, *À l'ombre de l'Orford* :

Soir d'été à Saint-Denis de Brompton

L'été qu'endormit la pluie
Sur le sol frais défriché,
Abrité d'herbe et de suie,
Gît de tout son long couché

La nuit est venue à peine :
Même, à l'ouest, tout près du nord,
Le bas de sa robe traîne
Encore en des flaches d'or

La brise, avec indolence,
Au-dessus des abatis,
Voltige ans le silence,
Comme une chauve-souris.

Sous les clartés opalines
Des astres levants, le lac
Se tend parmi les collines,
Tel qu'un immense hamac.

Ses lames, une à une,
Clapotent dans les roseaux
Et le reflet de la lune
Mets sa neige sur les eaux.

Le blé nouveau lève, lève;
Le bruit que les feuilles font
Semble celui de la sève
Dans les semis du colon.

Un crapaud rôde dans l'herbe
En sauts gauches et nerveux,
Et son cri qui s'exacerbe
Est perçant comme ses yeux.

Sur le sol qui se biseaute
Et que recouvre le blé,
Ce poing de lépreux qui saute
Tout à coup s'est affalé.

Son œil glauque où se reflète
L'occident rousselé d'or,
S'agrandit d'un regard bête
Vers les cimes de l'Orford

Et la lune et le silence
Planent sur le blé croissant,
Pendant que, sans violence,
Le crapaud flûte son chant.

7. Références bibliographiques

AKWIS, N., PERERA, P., DAYAWANSA, N., *Response of Tropical Avifauna to Visitor Recreational Disturbances: a Case Study from the Sinharaja World Heritage Forest, Sri Lanka*, Avian Research, BioMed Central, vol. 7, Issue 1, Sep 22 2016

ARÉVALO, J. E., NEWHARD, K., *Traffic Noise Affects Forest Bird Species in a Protected Tropical Forest*, Revista de Biología Tropical, vol. 59, Issue 2, Jun 01, 2011

BARBER, J., BURDETT, C., REED, S., WARNER, K., FORMICHELLA, C., CROOKS, K., THEOBALD, D., FRISTRUP, K., *Anthropogenic Noise Exposure in Protected Natural Areas: Estimating the Scale of ecological Consequences*, Landscape Ecology, vol. 26, issue 9, Sep 07 2011

GAGNON, A. A., THIBAUT, A., *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*, Document d'information, Gouvernement du Québec, 2022

GAGNON, J. F., *Le lac La Rouche restera hors du parc*, La Tribune, 23 avril 2019 et mis à jour le 24 avril 2019 à 14h23

SMIT, J., CRONIN, A., VAN der WIEL, OTEMAN, B., *Interactive and Independent Effects of Light and Noise Pollution on Sexual Signaling in Frogs*, Frontiers in Ecology and Evolution, Frontier Media SA, vol. 10, Aug 15 2022

S